CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1014 **Valable du 10/04/2025 au 09/04/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 04/04/1997
Forme juridique : SAS

Capital : 155 000

Dénomination sociale : B.M.T.I. BARDAGES METALLIQUES TOITURES INDUSTRIELLES

2 RUE DE L'ARDELIERE
49070 BEAUCOUZE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 411495096

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 411 495 096 00033
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 4906774 02 0

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 414062F1247001/001 450593/29

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 1247002 / 001 551830/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 02 41 22 10 95 **Fax :** 02 41 22 10 99
Portable :
Responsabilité légale : S.M.E. (442 474 888)
MENET STEPHANE PRÉSIDENT

Responsable Technique : MENET STEPHANE

Site internet : http://www.bmti-angers.fr
E-mail : marie.leroy@bmti-angers.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	12	EFF2B	6 507 707	CA7
Dans l'activité	6	EFF2	154 190	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 18/12/2025	10/04/2025	09/04/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 30/03/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR

Version 2025